



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### DÉLIBÉRATION N°2667

**OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées C 6088 et C6087 sur la commune d'AUZAT pour la construction d'une UTEP**

L'an Deux Mille Vingt Trois et le trois du mois d'octobre de 17 h 00 à 18 h10 le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Monsieur Jérôme BLASQUEZ, premier vice-président du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jacques ESCANDE, Joelle EYCHENNE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES.

**EXCUSÉS** : Elisabeth CLAIN, Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, André VIDAL, Pierre VIEL.

**ABSENTS** : Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU.

**PROCURATIONS** : Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ  
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Jacques ESCANDE  
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Raymond BERDOU  
Jean-Michel SOLER donne pouvoir à Louis MARETTE  
Pierre VIEL donne pouvoir à Alain ROCHET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Louis MARETTE

Considérant qu'afin d'assurer la distribution en eau potable pour les hameaux de Marc et Mounicou, situés sur la commune d'Auzat, d'un point de vue qualitative et quantitative, le SMDEA souhaite implanter une usine de traitement d'eau potable.

Considérant que le SMDEA se porte acquéreur des parcelles cadastrées section C numéros 6088 et 6087, sises sur la commune de AUZAT appartenant à M. Jean-François DENJEAN et à Mme Anne-Marie DENJEAN.

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir lesdites parcelles pour le prix convenu de 10 037 € (dix mille trente-sept euros) pour une surface de 1 037 m<sup>2</sup>, soit 10 € / m<sup>2</sup>.

Où l'exposé de Monsieur le premier vice-président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
Ladite acquisition

- **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

**La Présidente du SMDEA,**

**Christine TÉQUI**

